

## Lancement d'une concertation publique autour du nouveau programme d'actions de prévention des inondations sur le bassin du Vistre



L'Établissement Public Vistre Vistrenque et l'Agglomération Nîmes Métropole viennent de terminer la première version du PAPI 3 Vistre, nouveau dispositif de prévention des inondations. De nombreux acteurs ont travaillé conjointement afin de proposer un programme d'actions répondant au mieux aux problématiques du territoire.

Ce programme est soumis à l'avis de la population lors d'une phase de concertation qui se tient du 10 avril au 10 mai 2021.

Le territoire couvert par le Vistre et ses affluents, dont les cadereaux nîmois, ainsi que par les cours d'eau des Costières orientales qui s'écoulent vers le canal du Rhône à Sète est **particulièrement exposé au risque inondation**. Son histoire est parsemée d'événements ayant marqué les mémoires comme les crues de 1988, 2002, 2005 ou plus récemment 2014.

En réponse à cette vulnérabilité, plusieurs programmes d'actions permettant de réduire le risque lié aux inondations ont vu le jour : les PAPI I & II Nîmes Cadereaux et les PAPI 1 et 2 du Vistre.

Porté par l'EPTB Vistre Vistrenque et la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole, le PAPI 3 Vistre s'inscrit dans la continuité des précédents dispositifs.



*Nîmes, le 3 octobre 1988*

L'une des caractéristiques du PAPI 3 Vistre est la volonté de construire ce dispositif de manière partagée.

Son élaboration intègre différents acteurs locaux et spécialistes du risque inondation mais également la population. Ainsi, un programme d'actions construit à partir d'un diagnostic approfondi du territoire est soumis à une phase de concertation permettant de recueillir l'avis et les remarques de la population concernée.

## TERRITOIRE COUVERT PAR LE PAPI 3 VISTRE



Le site internet [www.papi3.vistre-vistrenque.fr](http://www.papi3.vistre-vistrenque.fr) regroupe l'ensemble des informations et documents concernant le projet du PAPI 3 Vistre. Après avoir pris connaissance de ces éléments, les personnes qui le souhaitent peuvent se rendre **sur la page « concertation »** afin de **donner leur avis sur le programme d'actions proposé**. Il est également possible de **proposer des actions complémentaires** à celles déjà envisagées. L'ensemble des avis et commentaires recueillis seront étudiés et, le cas échéant, pris en compte dans la finalisation du PAPI 3 Vistre.

Suite à cette phase de concertation, un bilan synthétique des contributions recueillies sera présenté sur le site du PAPI 3 Vistre. Ce site internet permettra, par la suite, de communiquer sur la mise en œuvre du programme d'actions qui débutera en 2022.



Contact presse  
EPTB Vistre Vistrenque  
04 66 84 55 11  
Concertation@vistre-vistrenque.fr